

mière guerre mondiale, il fut institué un Comité de coopération scandinave, formé de représentants politiques aussi bien qu'ouvriers. Il fut fondé en 1907 une union interparlementaire scandinave. Peu après la première guerre mondiale, les sociétés « Norden » furent créées. Elles ont pour objet de « renforcer le sentiment de parenté des pays nordiques, développer leurs liens culturels et économiques et favoriser la collaboration entre eux ». Cette idée était née de l'intime coopération politique et économique à laquelle la guerre avait donné lieu et du désir qu'éprouvèrent ceux qui l'avaient vue en œuvre,—professionnels, hommes politiques, dirigeants ouvriers,—de perpétuer cette coopération et de lui ouvrir de nouvelles voies. Il a été établi des associations Norden dans tous les pays scandinaves; elles exercent une influence considérable sur les rapports de ces pays entre eux.

Entre les gouvernements et les administrations, il s'est établi de même une collaboration qui est devenue parfois extraordinairement étroite, en particulier lorsque la situation politique mondiale resserrait les liens mutuels des pays nordiques. L'un des traits caractéristiques de la coopération scandinave réside dans l'absence de tout formalisme rigide, ainsi que dans la simple recherche des solutions que réclament les problèmes au moment où ceux-ci se posent; on évite d'établir des organismes à programmes trop ambitieux. A l'occasion, les gouvernements désignent des experts pour étudier des problèmes déterminés; si le besoin s'en fait sentir, les chefs de service se réunissent ensuite. Les ministres des Affaires étrangères, particulièrement, se réunissent à intervalles réguliers, depuis trente ans, non seulement en Scandinavie, mais au cours des conférences internationales qui ont lieu à l'étranger.

Longtemps les pays scandinaves ont ignoré, dans leurs efforts de rapprochement réciproque, la méthode des institutions permanentes de coopération. Après la seconde guerre mondiale, toutefois, le temps sembla venu de recourir à des méthodes ambitieuses. On établit graduellement des organes scandinaves mixtes ayant un caractère plus défini. Il fut institué des comités mixtes pour le bien-être social, pour la culture et pour l'économie, tandis qu'une commission parlementaire étudiait la levée des restrictions nuisant aux déplacements de pays à pays ainsi que l'établissement d'une union nordique des postes, télégraphes et téléphones. En 1948, en raison de la tension internationale, il fut formé un comité politico-militaire chargé d'envisager l'établissement d'une alliance défensive entre le Danemark, la Norvège et la Suède. On renonça cependant à cette idée, à cause surtout du refus de la Norvège de cesser toute collaboration pratique avec les autres alliances défensives des démocraties occidentales. Cet insuccès ne ralentit cependant pas la coopération scandinave; on s'efforça plutôt de lui donner une impulsion encore plus grande dans les autres domaines; sur l'initiative d'un groupe de parlementaires, il fut créé un Conseil parlementaire scandinave.

Le Conseil nordique

Le Conseil nordique ne fut institué officiellement qu'en 1951, mais le projet en existait depuis qu'en octobre 1938 le ministre des Affaires étrangères du Danemark avait proposé que fût formé un organisme mixte de consultation entre les pays nordiques. L'organisme en question eût réuni les premiers ministres, les ministres des Affaires étrangères et certains autres membres des parlements nationaux. Cette proposition danoise avait rencontré l'agrément de tous les pays scandinaves à l'exception de la Norvège, dont les représentants s'oppo-